

# édito

**L**a toute première rentrée scolaire est un moment important dans la vie des enfants et dans celle de leurs parents. Pour les enfants nés en 2013, cette rentrée se prépare dès à présent. Dès la fin de ce mois de février, les directions des 113 écoles nantaises et les services de la Ville de Nantes se mobilisent pour que ce moment se passe sereinement pour tous. Dans cet Info Parents, vous trouverez les modalités pratiques à suivre pour inscrire votre enfant à l'école.

À l'école, si le temps scolaire est fondamental pour les enfants, le temps périscolaire est tout autant essentiel à leur épanouissement. Il leur permet notamment de découvrir des activités variées, de travailler, de jouer et de mener des projets avec leurs camarades.

À Nantes, les accueils périscolaires sont organisés de manière extrêmement souple. Dès lors que votre enfant est inscrit à l'école, il peut les fréquenter le matin, le midi et le soir, à votre gré, de façon régulière ou ponctuelle. Il vous suffit de le signaler chaque matin à l'enseignant de votre enfant. Les tarifs de ces accueils varient selon votre quotient familial et ont changé le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Vous pourrez découvrir la nouvelle grille tarifaire dans cet Info Parents.

Et parce que le temps du repas est aussi un temps éducatif, la Ville de Nantes s'est dotée d'un plan d'actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les écoles. Cette année, pour sensibiliser les enfants à cette question du gaspillage, un concours de chansons est organisé. Les plus belles créations seront enregistrées et diffusées dans les écoles participantes. Une jolie manière de réfléchir tout en s'amusant et en musique !

**Myriam Naël,**

Adjointe au Maire  
déléguée à l'éducation, la réussite éducative  
et la politique de la Ville.



## Séjours été de l'Accoord : inscriptions le 19 mars

Le 22 février prochain, l'Accoord dévoile son programme de séjours et de stages d'été dédiés

aux enfants de 3 à 11 ans et aux adolescents de 12 à 15 ans. Les informations seront disponibles dans les centres socioculturels, au siège de l'Accoord et sur [www.accoord.fr](http://www.accoord.fr).

Courts séjours à la mer (Noirmoutier, Préfailles, Dune du Pila) ; longs séjours au Pays Basque ; séjours itinérants à vélo en Bretagne ; découverte des volcans en Auvergne ou encore échanges européens avec l'Allemagne, la Roumanie et la Géorgie (pour les adolescents) constituent notamment l'offre de cette année.

Des stages d'une semaine sont également organisés à Port-Barbe, espace de loisirs et d'activités de plein air situé sur les rives de l'Erdre. L'occasion pour les 7-16 ans de faire le plein d'activités et de pratiquer ainsi les arts du cirque, l'équitation, le canoë-kayak, le tir à l'arc, la voile...

**Les inscriptions se feront lors de forums le 19 mars.**

## Les e-démarches périscolaires sur [nantes.fr](http://nantes.fr)

Vous pouvez faire ou suivre vos démarches administratives 24 heures/24 et 7 jours/7 :

- créer et consulter votre dossier périscolaire,
- signaler un changement de coordonnées,
- mettre en place un prélèvement automatique, le modifier ou le supprimer,
- simuler votre tarif,
- payer votre facture en ligne.



[www.nantes.fr](http://www.nantes.fr)  
ALL NANTES 02 40 41 9000

# info PARENTS

VILLE DE Nantes



LA RENTRÉE  
SCOLAIRE  
DES TOUT-PETITS

## La rentrée scolaire des tout-petits, c'est parti !

Votre enfant né en 2013 entrera pour la première fois à l'école en septembre prochain. Une étape importante pour lui qu'il vous faut préparer dès la fin du mois de février.



- Vous pouvez inscrire votre enfant né en 2013 auprès de la direction de l'école dont il dépend dès le 22 février prochain. Pour cela, munissez-vous de votre livret de famille, du carnet de santé de votre enfant, d'un justificatif de domicile, ainsi que de votre numéro d'allocataire de la CAF de Loire-Atlantique.
- Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école que celle dont il dépend, vous devez demander une dérogation auprès de l'établissement souhaité et l'adresser à la mairie. Attention ! Aucune demande ne sera prise en compte avant le 15 mars.
- Les conditions de d'accueil de votre enfant né en 2014 en pré-petite section de maternelle sont spécifiques. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de la direction de l'école dont il dépend.
- Pour connaître l'école dont votre enfant dépend : [nantes.fr](http://nantes.fr), rubrique e-démarches.

### Santé, allergie

- Si votre enfant est allergique à certains aliments, signalez-le au directeur d'école afin que le service de santé scolaire de la Ville de Nantes établisse un projet d'accueil individualisé. Des repas de substitution seront proposés à votre enfant, sans surcoût.
- Si votre enfant présente des troubles de la santé, informez-en le directeur afin qu'un suivi puisse être mis en place par le service de santé scolaire.

### Tarifs périscolaires 2016

Les tarifs des accueils périscolaires ont changé le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les tarifs des accueils du matin et du soir sont les mêmes. Ils varient selon votre quotient familial de 0,35 € à 2,87 € par enfant.

La prestation du midi comprend le repas, l'encadrement et les activités de l'interclasse, sur une durée de 2h. Son tarif s'échelonne de 0,79 € à 5,74 € par enfant. Le coût moyen de cet accueil du midi est en réalité de 13,88 €. La différence entre ce coût et ce qui vous est facturé est prise en charge par la Ville.



Exemples det QF	Tarifs 2016	
	Matin / soir	Midi
440	0,35	0,79
556	1,05	2,45
626	1,38	3,22
770	1,76	3,99
930	1,99	4,49
1200	2,15	4,86
1463	2,31	5,18
1762	2,43	5,37
2100	2,58	5,55
2500	2,81	5,70
2600	2,87	5,74

Pour calculer votre nouveau tarif, munissez-vous de votre quotient familial et connectez-vous sur [nantes.fr](http://nantes.fr), rubrique e-démarches où se trouve un simulateur de tarifs.

### Calendrier des factures périscolaires

Si vos enfants fréquentent l'accueil périscolaire, vous recevez 5 factures par an :

- pour septembre et octobre : facture à régler début janvier
- pour novembre et décembre : facture à régler début mars
- pour janvier et février : facture à régler début mai
- pour mars et avril : facture à régler début juillet
- pour mai et juin : facture à régler début septembre.

Si vous avez des questions sur votre facture, contactez le service accueil scolaire et périscolaire : 02 40 41 94 42.



### Gaspillage alimentaire : des chansons pour dire non !

À la cantine, comme à la maison, il n'est pas question de jeter de la nourriture. Pour sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire, un concours est lancé dans les cantines. Aidés par les animateurs périscolaires, les enfants vont devoir reprendre une chanson connue et en réécrire les paroles en s'inspirant de quelques grands principes comme se servir selon son appétit, pas plus ; ne pas jeter du pain ; goûter avant de dire « je n'aime pas ».

